

## AVIS PUBLIC

### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : -

Conformément aux articles 2, 16 et 28 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie* en matière municipale, le projet de règlement No 18-259 remplaçant et abrogeant le règlement No 16-225 concernant le **Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Macamic** a été adopté lors d'une séance ordinaire du conseil le 8 août 2016.

1. Le règlement No 18-259 établit un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Ville de Macamic.
2. **Les buts poursuivis sont :**
  - Accorder la priorité aux valeurs de la municipalité;
  - Instaurer des normes de comportement visant à guider la conduite des employés selon les mécanismes d'application et de contrôle prévus à cet effet;
  - Prévenir les conflits d'éthique ou aider à les résoudre;
  - Assurer l'application de mesures de contrôle
3. **Les valeurs de la municipalité sont :**
  - L'intégrité des employés municipaux ;
  - L'honneur rattaché aux fonctions d'employé de la Municipalité ;
  - La prudence dans la poursuite de l'intérêt public ;
  - Le respect envers les membres du conseil municipal, les autres employés de la municipalité et les citoyens ;
  - La loyauté envers la Municipalité ;
  - La recherche de l'équité.
4. **Les obligations particulières :**
  - Les conflits d'intérêts ;
  - Les avantages ;
  - La discrétion et la confidentialité ;
  - L'utilisation des ressources de la Municipalité;
  - Le respect des personnes ;
  - L'obligation de loyauté ;
  - La sobriété;
  - L'après-mandat
  - Annonces publiques.
5. **Les sanctions**
6. **L'application et le contrôle**

Un avis public de 7 jours doit être donné avant l'adoption du règlement.

Ce projet de règlement sera présenté pour son adoption à la séance ordinaire du conseil municipal le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 à 19 heures, à la salle du conseil au 70, rue Principale, Macamic.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du projet de règlement au bureau municipal aux heures habituelles.

DONNÉ à Macamic, ce 21 septembre 2018



Joëlle Rancourt  
Secrétaire-trésorière adjointe